

CSE  
Mardi 26 Mars  
2024

la  
cgt  
ntn-snr  
2 Avril 2024

# L'Actu-EL CSE

## Heures reliquats salariés

Nous avons demandé que les salariés puissent bénéficier de leurs jours de reliquats salariés pour les années suivantes.

La direction a refusé de revoir cet accord qui va donc forcer les salarié(e)s à ouvrir un compte CET pour placer leurs jours.

En sachant que plus de 1500 salarié(e)s ont des heures de reliquats à prendre et que la direction nous impose déjà de nombreux jours de congés payés dans l'année.

Nous demandons à ce que la date butoir de fin 2024 soit supprimée.



## Plan industriel

La direction nous a informés qu'un CSE extraordinaire se tiendra le 25 avril 2024 pour présenter son schéma industriel.

De plus la direction a accusé la CGT d'avoir fait circuler de fausses rumeurs sur la fermeture du site de Meythet et d'inquiéter les travailleurs... alors que de nombreuses « rumeurs » avaient déjà circulé bien avant notre affiche.

Si la direction veut stopper les inquiétudes, qu'elle réponde clairement et n'attende pas le CSE extra du 25 avril.

La direction a dit qu'il n'y avait jamais eu de PSE (plan de sauvegarde pour l'emploi), pourtant depuis ces dernières années nous avons perdu plus de 500 postes « ouvriers ».

Il y a déjà une centaine de collègues à reclasser du site d'Annecy.

Le 2<sup>ème</sup> bâtiment prévu dans le projet du nouveau site d'Annecy de 300 personnes, n'est toujours pas validé.

Sans compter la baisse d'activité sur Seynod.

On ne sait pas ce que prépare, dans les détails, la direction. Mais elle veut continuer à faire du profit et faire monter la MOP.

**Restons attentifs, car seule la mobilisation de tous peut stopper les mauvais coups de la direction. Sans nous rien ne fonctionne et aucun roulement ne sort !**



## ... autres questions CGT :

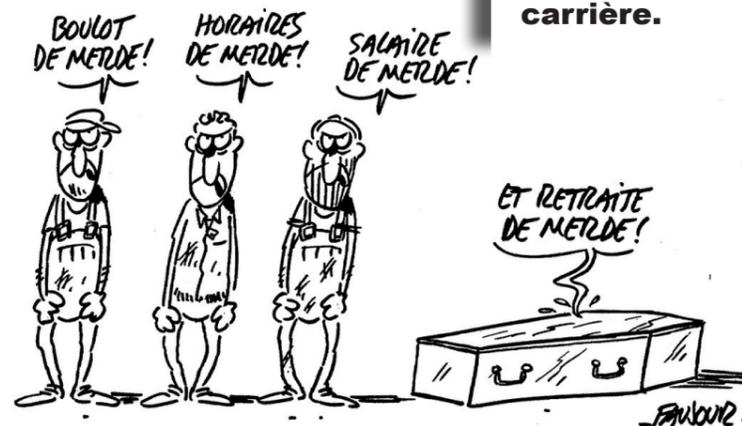
• *Qu'en est-il de l'implantation du centre d'essai dans la nouvelle tranche du chantier d'Annecy ?*

Réponse : le centre essai et le nouveau bâtiment n'étaient pas encore validés.

• *Combien de salariés postés en équipe de nuit ont bénéficié d'un aménagement du temps de travail en utilisant leurs points pénibilité ?*

Réponse : « personne n'a jamais pu profiter de cet avantage au sein de Ntn Europe. »

**Pour la CGT, la direction n'a jamais fait l'effort d'informer les salariés sur cette possibilité d'aménager leur temps de travail en fin de carrière.**



la  
cgt  
ntn-snr